



Bulletin Municipal de la Commune de Viuz-La-Chiésaz

Hiver 2025

Le Viulan

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,



À l'approche de Noël, je voulais vous adresser quelques mots simples et sincères. Cette période de fêtes nous offre chaque année une parenthèse bienvenue, un moment pour souffler, se retrouver et se recentrer sur l'essentiel. Dans un monde secoué par de nombreuses tensions internationales, il est précieux de pouvoir compter sur la tranquillité de notre village et sur l'esprit de solidarité qui nous caractérise. Gardons cela en tête : même si l'actualité mondiale peut parfois sembler lourde, notre force collective se trouve dans la proximité, dans les rencontres du quotidien et dans notre capacité à rester unis.

Parlons justement de notre village et de ce qui nous attend dans les prochains mois. Deux des grands projets du mandat arrivent à leur phase de réalisation, le projet de réaménagements du centre-village et le projet de l'assainissement collectif à La Ravoire et au Chainet.

Le premier concerne la sécurisation de l'espace du centre-village compris entre la route des Pierres et l'arrêt de bus. La réduction de la largeur de voie aux normes actuelles permettra de libérer un espace piétonnier facilitant la traversée de la *(Suite page 2)*



DATE A RETENIR

MATINEE JEUX LE
13 DECEMBRE

Le mot du Maire	1-2
Résumé des conseils	3-11
Les associations	12-15
Hommage G.DUFFAUD	16-19
Sécurisation centre village	20
Le biathlon-Mobil hiver	21
Bibliothèque	22-23
Happy life	24-25
Frelons asiatiques	26-30
Moustique tigre	30-31
ARS	32
Déclaration des ruches	33
Café des aidants	34
Incivilités	35
Idée cadeaux	36-38
Etat civil	39
Pub	40

Info mairie :

■ **Ouverture au public**
le lundi et vendredi de 9h00 à 12h30
et le mardi et jeudi, de 15h00 à 18h00.

Fermé au public le
Mercredi

■ Tel : 0450775144

mairie@viuz-la-chiesaz.fr

Maternelle : 0450776524

Primaire : 0450775428





RD5 et l'accès aux commerces et la crèche. Le ralentissement des véhicules sera obtenu par un léger rétrécissement de la voie ramenée aux normes actuelles et des feux comportementaux, comme à Allèves. Ces travaux commenceront en janvier prochain et dureront six mois.

Le second portera sur la connexion au réseau communal de l'assainissement collectif des habitations situées dans le secteur de La Ravoire, l'entrée du village côté Annecy, et à la partie basse du Chainet, la partie haute sera réalisée ultérieurement. Ces travaux commenceront en mars prochain et dureront dix mois.

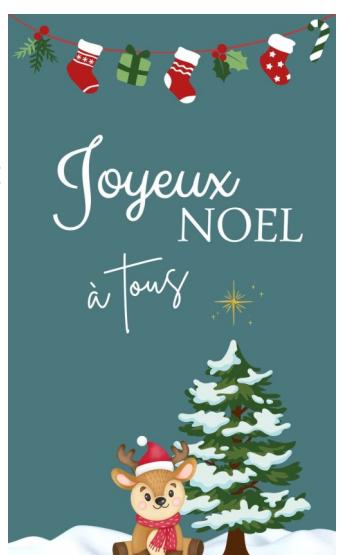
Nécessaires et porteurs d'avenir, ces travaux, pendant leur durée, vont troubler nos habitudes : circulation alternée, ralentissements, attentes momentanées, accès parfois difficile, c'est le lot de tous les travaux en milieu urbain. Je préfère vous le dire dès maintenant, tout ne sera pas toujours simple, mais avec la patience et l'indulgence dont vous ferez preuve, nous bénéficierons ensuite d'un centre village beaucoup plus agréable, un lieu de rencontre et d'échange agrandi, rénové et végétales. Un centre village sécurisé et adaptés à l'évolution de la vie de notre commune et au trafic qui la traverse.

Dans un registre plus réjouissant, nous avons également le plaisir d'accueillir un nouveau commerçant au marché du dimanche : un boucher, dont l'arrivée vient enrichir encore l'offre de nos producteurs et artisans locaux. N'hésitez pas à aller à sa rencontre ; soutenir nos marchés, c'est soutenir la vie de notre village.

À l'heure où chacun prépare les fêtes, je tiens à vous souhaiter, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, des moments chaleureux, lumineux et partagés. Que ces jours de fin d'année vous apportent douceur, convivialité et repos.

Très belles fêtes à toutes et à tous,

Votre maire





Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 9 septembre 2025

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE Christine (**LDC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLIAULT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations :

Mme Evelyne LIBERT-MESNAGE à Mme Cécilia LARRIEU
M. Olivier CHOUMITZKY à Mme Christine LAVIGNE-DELVILLE
Mme Marianne LANOUX à M. François LAVIGNE-DELVILLE
M. Jean-Marc CHARTON à M. Bruno BOUVARD
M. Jean-Jacques CHAUTARD à M. Philippe AMARAL
M. Max CARRIER n'a donné aucune procuration.

Le quorum étant atteint, Monsieur François LAVIGNE-DELVILLE, Maire, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Excusé :

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Ordre du jour :

0. Validation du PV du CM du 8 juillet 2025,

Délibérations

Garde-corps

Antenne relais

Convention 1,2, 3 Soleil

Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public

Convention entre l'EPF7 et la commune pour le Hangar

Convention entre le Grand Annecy et la commune pour l'entretien des pistes cyclables

Admission de créances en non-valeur

DETR 2026

Participation financière aux activités sur le SIPA des enfants de Viuz

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 **est approuvé à l'unanimité** des membres présents.



2. Travaux – Garde-corps

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de sécuriser plusieurs espaces publics, notamment les abords de la rue, l'aire de jeux et le terrain de boules. Le devis initial de décembre 2023 établi par l'entreprise Acoulon Serrurier Métallier (DV639 – 35 905,20 € TTC) ne correspond plus aux besoins ni aux teintes souhaitées.

Le Conseil décide de reporter le vote à une séance ultérieure, le temps d'obtenir un nouveau devis actualisé (teinte marron identique à celle des candélabres du centre-bourg).

3. Projet d'installation d'une antenne-relais SFR

Le Maire présente le projet de bail référencé G2R 7410003108 entre la Commune et la Société Française du Radiotéléphone (SFR) pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie.

Après présentation du contexte (amélioration de la couverture mobile, respect du Code des postes et des communications électroniques) et débat sur l'intégration paysagère et la proximité des habitations,

le Conseil municipal rejette la proposition à la majorité : 8 voix contre, 2 abstentions, 5 pour.

4. Convention avec l'association « 1,2,3 Soleil »

Le Conseil examine la convention de subvention avec l'Association Familles Rurales du Chéran – 1 2 3 Soleil pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Les conditions financières demeurent inchangées : 0,40 €/h/enfant pour les grandes vacances, 0,60 €/h/enfant pour les petites vacances et 0,70 €/h/enfant les mercredis.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la délibération à l'unanimité.

5. Avenant n°1 aux conventions d'occupation du domaine public

Le Maire présente l'avenant harmonisant l'article 4 des conventions d'occupation temporaire du domaine public afin de définir de manière uniforme les emplacements et les conditions de gestion.

Le Conseil adopte l'avenant n°1 à l'unanimité.

6. Signature d'un bail constitutif de droits réels avec l'EPF74

Le Conseil prend connaissance du projet de bail constitutif de droits réels avec l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) relatif au hangar communal du Chemin du Crêt du Nant. Ce bail permet à la commune d'utiliser



le bien porté par l'EPF pour des manifestations publiques.

Le principe est adopté : 13 voix pour, 1 abstention.

7. Convention de gestion des pistes cyclables – Grand Annecy

Monsieur le Maire présente la convention de délégation de gestion relative aux aménagements cyclables entre le Grand Annecy et la Commune. Elle fixe la répartition des missions : entretien courant assuré par la commune, gros entretien par le Grand Annecy.

Le Conseil adopte la convention à l'unanimité.

8. Admission en non-valeurs et créances éteintes

Le Conseil prend connaissance du rapport du comptable public proposant l'admission en non-valeur pour un montant de 1 199,98 € et la constatation de créances éteintes pour 52 €, soit un total de 1 251,98 €.

Le Conseil adopte la délibération à l'unanimité et autorise le Maire à émettre les mandats correspondants.

9. Demande de subvention DETR 2026 – Aménagement et piétonnisation du centre-village

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du centre-village visant à renforcer la sécurité et la circulation piétonne.

Le Conseil autorise à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour un montant de 250 000 € TTC.

10. Participation communale – Activités SIPA

Afin de garantir l'accès des enfants de la commune aux activités gérées par le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA), le Conseil approuve le versement d'une participation financière compensant la différence de tarif avec les communes adhérentes.

Adoptée à l'unanimité.

11. Questions et informations diverses

Présentation du magazine communautaire « Bilan de mandat du Grand Annecy ». Restitution des résultats de l'évaluation climatique territoriale « Climadiag ». Validation du SCOT du bassin annécien. Autorisation préfectorale de mise en conformité du hangar (SDIS). Courrier d'Orange relatif au retrait progressif du réseau cuivre.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 14 octobre 2025

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, BOUVARD Bruno (**BB**), Chautard Jean Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LANOUX MARIANNE (**LM**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT MESNAGE Evelyne (**LME**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAULT Anita (**QA**)

Procurations :

Mme Luce TALLARON à Mme Anita QUOUILLAULT, Mme Christine LAVIGNE-DELVILLE à Mme Marianne LANOUX et M. Max CARRIER à M. Jean-Jacques CHAUTARD

Absents : Philippe Amaral, Jean Marc Charton (Il n'a pas été fait de procuration)

20h00, Le quorum étant atteint, Monsieur François LAVIGNE-DELVILLE, Maire, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Secrétaire de Séance : Marianne LANOUX

ORDRE DU JOUR

0. Validation du PV du CM du 9 septembre 2025,

DELIBERATIONS :

1. Facture garde-corps
2. Enfouissement de la Ravoire
3. Vente du Pré de la Forge
4. Locaux commerciaux AMI avec l'EPF74
5. Plan de financement des caméras de vidéoprotection
6. Compte Personnel de Formation
7. Convention avec Randstad
8. Convention d'occupation temporaire du domaine public Gru'Fruit
9. Convention d'occupation temporaire du domaine public Primeur

Informations:

- Bilan des Lignes Directives de Gestion
- Bilan RSU 2024
- Bornes de recharge électriques
- Travaux du chemin du Champs du Loup

0. Validation du PV du CM du 9 septembre 2025,

Approuvé à l'unanimité

1. Facture garde-corps

Présentation par M. le maire du projet de remplacement et de mise en conformité du garde-corps du jardin des jeux d'enfants du centre village en bordure de l'arrêt de bus; Le devis de M. ACOULON pour un montant de 21 813.12€ est présenté lors de la séance. La couleur choisie est le Marron identique à la couleur des candélabres.



O.C souligne le fait de prévenir les entreprises locales des futurs travaux (Centre Village).

M. le maire informe qu'une réunion sera prévue avec l'entreprise et les commerçants pour les informer des travaux et de leur programmation et pour définir un planning le mieux adapté au fonctionnement des commerces. Une circulation alternée sera prévue ainsi que l'usage public du parking situé près de la boulangerie et du salon de coiffure sera une priorité.

Il y aura une zone chantier. Et une circulation alternée.

Délibération pour le devis de M. Aculon pour un montant de 21 813.12€.

Devis approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2. Enfouissement de la Ravoire

M. le Maire explique que la prochaine phase des travaux d'installation de l'assainissement collectif est **prévue** sur le secteur de La Ravoire et une partie du Chainet, qu'à l'occasion de ces travaux, il est opportun de prévoir l'enfouissement des réseaux de câbles aériens. Ces travaux bénéficient d'une prise en charge du coût des travaux par le SYANE. Le montant total des travaux est estimé par le Syane à 345 888,24 euros, la part du Syane à 233 825,42 euros et la part à charge de la commune à 112 062, 82 euros.

M. le Maire précise que l'intérêt des travaux d'enfouissement est technique et sécuritaire, mais aussi esthétique. L'enfouissement des câbles permet la suppression des câbles obsolètes, met à l'abri les câbles conservés des aléas climatiques et accidents de circulation.

B.B pose des questions sur la prise en charge du Syane. Pourquoi la part d'orange est de 0 ? Réponse de M. Le Maire : on consultera le Syane sur la possibilité d'obtenir une participation d'Orange.

Les travaux seraient prévus dans le courant de l'année 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à répondre favorablement à la proposition de travaux, de demander une subvention à l'Etat et la participation d'Orange au financement des travaux.

3. Vente du Pré de la Forge

M. le Maire expose que les travaux de sécurisation et de piétonnisation du centre -village prévoient le réaménagement de l'espace situé devant l'immeuble du Pré de la Forge (face à la boulangerie) qui appartient à la copropriété du Pré de la Forge dont les propriétaires sont Halpades et la commune. D'une superficie de 389 m², il borde les locaux commerciaux dont la commune est propriétaire, ouvert au public, il est de ce fait déjà entretenu par la commune. La commune a donc souhaité un transfert de cet espace à la commune pour l'euro symbolique, demande qui a été acceptée par Halpades. Un bornage et un plan de division ont



Été fait.

Lecture faite de la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. Locaux commerciaux AMI avec l'EPF74

Les locaux commerciaux situés sur la place publique de l'Univert (ex Bâton) au centre-village ont été acquis par l'EPF74 (Établissement public foncier de la Haute-Savoie) pour le compte de la commune et avec sa participation. L'EPF74 est en charge de leur exploitation et pour cela propose de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des porteurs de projets pour l'occupation et la valorisation de ces locaux.

M. le Maire informe que les futurs commerces pourraient être un café-restaurant ou une supérette dans le local A, une boucherie ou un commerce avec relais poste et relais colis dans le local B. Que l'AMI permettra de faire le choix le plus approprié pour la commune.

M. le Maire propose au Conseil municipal de valider cet AMI et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette présente décision.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Plan de financement des caméras de vidéoprotection

Présentation du projet par M. le Maire. Projet suivi par Anita QUOUILLAULT, conseillère municipale.

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 23 février 2023 relative à la sécurisation des communes par la vidéoprotection et au cofinancement possible par l'État dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes;

Vu le diagnostic de vidéoprotection réalisé par le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, mettant en évidence la nécessité d'étendre le dispositif existant autour de la mairie à d'autres lieux publics afin de renforcer la sécurité et la prévention des incivilités ;

Vu la délibération de principe autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Vu l'inscription au budget primitif 2025, chapitre 21, article 21 538, de la somme de 80 000 € TTC prévue pour son financement ;

Considérant que le projet de vidéoprotection vise à assurer la protection des personnes et des biens, la prévention de la délinquance, ainsi que la sécurisation des bâtiments et espaces publics de la commune, dans le strict respect des règles relatives à la vie privée et à la protection des données personnelles (RGPD) ;

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de réaliser ce projet.



Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le financement de l'installation des caméras de vidéo protection pour un montant de 78751,02€ décomposé comme suit :

Prestataire	Nature de la prestation	Montant TTC
ALPCOM	Fourniture et installation du système de vidéoprotection (caméras, serveurs, logiciels)	64 393,02 €
MORAND ÉLECTRICITÉ	Travaux d'alimentation et de raccordement électrique	10 890,00 €
VALENTIN FAVRE	Travaux de reprise et réfection de sur-	3 468,00 €
TOTAL TTC		78 751,02 €

Considérant que le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeur	Montant (€ TTC)	% du total
Région	32 210 €	40.9 %
Subvention FIPD (État)	10 000,00 €	12.7 %
Autofinancement communal	36 541.02 €	46.4 %
TOTAL	78 751,02 €	100 %

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents, conventions ou marchés nécessaires à la mise en œuvre du projet.

6. Compte Personnel de Formation

M. le Maire rappelle brièvement ce qu'est le Compte Personnel de Formation (CPF) et les obligations de la commune d'en fixer les modalités de prise en charge et d'abondement pour le financement de la participation forfaitaire obligatoire et les frais annexes. Par comparaison avec des communes comparables, il propose au conseil Municipal de fixer cet abondement de la façon suivante :

Participation forfaitaire obligatoire de 102.23€

Partie des frais pédagogiques à hauteur de 250€

Forfait de 250€ pour les frais annexes. (Transport, hébergement, repas)

Ces plafonds s'entendent par agent et par année civile.



Après débat le Conseil Municipal demande le report de cette délibération.

7. Convention avec Randstad

La commune doit recourir à des agences d'intérim agréées ou prestataires de travail temporaire, pour remplacer temporairement des agents territoriaux indisponibles ou pour pallier des vacances de poste en période transitoire. Le recours à l'intérim pourra concerner l'ensemble des services de la collectivité (par exemple : services périscolaires, entretien, services techniques, administration, services culturels, urbanisme, etc.), sous réserve que les conditions légales soient remplies. Ceci dans l'objectif de la continuité du service public.

M. le Maire propose une délibération autorisant la commune à recourir, à des agences d'intérim agréées ou prestataires de travail temporaire dans les conditions et limites fixées.

Le Conseil autorise M. le Maire (ou l'autorité compétente) à signer tout document, convention, contrat ou avenant afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Convention d'occupation temporaire du domaine public Gru'Fruit

L'entreprise Gru'Fruits, représentée par M. Lucas Crochon, sollicite l'installation d'un stand de vente de produits dérivés de fruits rouges sur le marché du dimanche matin. Il convient d'établir avec M. Crochon une convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public, fixant les modalités de cette occupation et l'emplacement attribué. Convention identique à celles signées avec les commerçants précédemment autorisés.

Considérant que cette activité contribue à la vitalité économique locale et favorise les circuits courts, en cohérence avec la politique municipale de soutien à une alimentation de qualité et de proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité.

9. Convention d'occupation temporaire du domaine public Primeur

M. Gaël Moresco, gérant de l'entreprise "Gaël Primeur" sollicite une autorisation d'installation sur le domaine public communal pour la vente de fruits et légumes.



Considérant que cette activité contribue à la vitalité économique locale et favorise les circuits courts, en cohérence avec la politique municipale de soutien à une alimentation de qualité et de proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation temporaire, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Olivier CHOUMITZKY, conseiller municipal et référent RH, présente les rapports suivants :

Synthèse du rapport social unique 2024

Bilan annuel des Lignes Directrices de Gestion pour l'année 2025

Bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La loi sur l'Orientation des Mobilités imposera aux collectivités d'installer un point de charge pour 20 places de parking. Cette exigence constitue un défi urgent pour les collectivités, d'autant que les solutions peuvent être coûteuses et d'une efficacité difficile à prouver en amont. La société E55C propose une offre d'une solution clé en main en prenant en charge les investissements liés à l'installation et à l'exploitation des bornes de recharge. Leurs revenus étant assurés par le fonctionnement des bornes, ce qui les pousse à garantir une fiabilité irréprochable du réseau. L'installation des bornes n'engendre aucun coût pour la commune et ne nécessite aucun transfert de compétence.

Monsieur le maire propose de demander à la société E55C de lui faire une offre adaptée.

Chemin du champ du loup

Les travaux d'aménagement du chemin du Champ du Loup sont terminés, il est ouvert au public et réservé exclusivement aux piétons, aux vélos et aux véhicules et engins agricoles. Inscrit dans le schéma directeur des Parcours VTT du Grand Annecy, le coût des travaux a été entièrement financé par le Grand Annecy.

Fin du conseil municipal à 22h 28



Le coin des associations



Cinébus
Cinéma Itinérant des Pays de Savoie

Le 16 janvier à 17h30

HEIDI ET LE LYNX DES MONTAGNES



De Tobias Schwarz, Aizea Roca Berridi

Durée 1H19 -Dès 3 ans

Attention ! Nous demandons aux parents de récupérer les enfants en salle de motricité et non au portail, aucun enfant ne sera autorisé à partir seul.

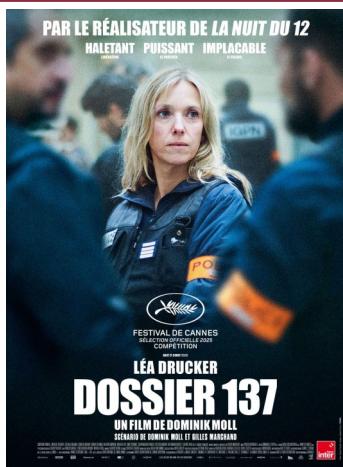
Heidi vit avec son grand-père dans un chalet à la montagne. Mais tout bascule lorsqu'elle trouve un bébé lynx blessé et décide de le soigner. Le jeune animal a désespérément besoin de retrouver sa famille vers les sommets ! À l'insu de son grand-père, Heidi et Peter décident de sauver leur nouveau compagnon...

Merci infiniment à tous les parents bénévoles qui rendent possible, après une pause de 3 mois, la reprise de Cinébus en janvier 2026.

PROCHAINEMENT le 13/02 : LES TOUTES PETITES CRÉATURES 2 de Lucy Izzard

GB – durée 0h38 A partir de 3 ans – Tarif unique 3.50€

Le film sera suivi à 18h15 d'un **atelier d'une heure gratuit** dirigé par Cinébus: *confection de petites créatures en papier découpé (15 enfants max à partir de 5 ans – inscription en mairie dès le 19 janvier 2026)*



Le 16 janvier à 20h30

DOSSIER 137

De Dominik Moll

Avec Léa Drucker, Guslagie Malanda, Mathilde Roehrich

France 2025 - Durée 1h55

Label : Les Coups de cœur de Cinébus ❤

Le dossier 137 est en apparence une affaire de plus pour Stéphanie, enquêtrice à l'IGPN, la police des polices. Une manifestation tendue, un jeune homme blessé par un tir de LBD, des circonstances à éclaircir pour établir une responsabilité... Mais un élément inattendu va troubler Stéphanie, pour qui le dossier 137 devient autre chose qu'un simple numéro.



Le Sou des écoles



L'année 2025 a été bien remplie et ce n'est pas tout à fait fini !

Nous organisons une fête de Noël le vendredi 12 décembre.

Au programme :

- Pause goûter à 16h30
- Les chants de Noël par les enfants
- La présence du Père Noël est annoncée, accompagnée de lectures de contes.
- Vente de sapins de la Pépinière des Coteaux de Vieugy
- Repas (uniquement sur réservation) à partir de 19h :
 - Tartiflette/Salade verte/Tarte aux pommes : 15 € adulte & 8 € enfant
 - Possibilité de préparer sans porc. (Vous pouvez nous envoyer un mail à soudesecolesdeviuzlachiesaz@gmail.com)



Nous profitons également de cet article pour remercier toutes les familles qui nous ont aidé durant cette année (confection de gâteaux, tenue des stands, organisations et préparation des manifestations, ceux qui consomment :)...). Merci encore à tous !

Pour rappel, la totalité des recettes des manifestations du Sou des écoles contribuent à financer les projets éducatifs et/ou sportifs de l'école.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

A très vite.



Lavy des Cimes

Lavy Des Cimes ... 10 ans déjà !

Samedi 6 décembre, notre joli village de Viuz-la-Chiésaz a de nouveau vibré au rythme de cet incontournable et bel événement sportif placé sous le signe de la bonne humeur, du partage mais également du souvenir. Dix ans après le décès de Gaël Lavy, habitants, familles et plus de 200 jeunes sportifs se sont retrouvés pour perpétuer une tradition désormais chère au village.



Au cœur de cette journée, trois épreuves sportives spécialement pensées pour les plus jeunes — mais aussi ouvertes aux adultes dans certains cas — ont animé chemins, pentes et prairies.

La première, devenue emblématique, est le **Funky Trail**, réservé aux enfants à partir de 5 ans. Cette course ludique se dispute en duo : un enfant de plus de 5 ans s'élance, accompagné soit d'un autre enfant âgé d'au moins 9 ans, soit d'un adulte. Ensemble, liés par un cordon, ils parcourent un tracé de 1,9 km composé d'obstacles en tout genre, occasion idéale de courir en complicité.

La seconde épreuve, le **Funky Vertical**, s'adresse aux plus de 9 ans désireux de goûter au plaisir et à la difficulté du trail vertical. Sur un parcours court mais intense — 810 mètres de distance pour 135 mètres de dénivelé positif — les jeunes participants se mesurent à eux-mêmes autant qu'à la pente. Une épreuve exigeante mais particulièrement valorisante, très applaudie par les parents et bénévoles présents.

La grande nouveauté de cette édition fut le **Funky Biathlon**. Cette initiation au biathlon, proposée dès 10 ans et ouverte également aux adultes, a rencontré un franc succès. Encadré par Mathis, ancien de l'équipe de France junior, les participants ont pu découvrir cette discipline alliant effort physique, concentration et précision, dans une ambiance détendue et pédagogique.

Tout au long de la journée, les sourires étaient nombreux, les encouragements constants et la gaieté omniprésente. Derrière la joie du moment, chacun n'oublie pas la raison profonde de cet événement : se souvenir de Gaël Lavy, amoureux de son village, et de sa passion pour la nature et la montagne qui continue d'inspirer sa famille, ses amis, petits et grands, amateurs de sport et de grands espaces. A Viuz-la-Chiésaz, chaque année, le sport est vecteur de mémoire et de bonheur partagé !

Texte et photos Christina Malaplate





HOMMAGE A GEORGES DUFFAUD

Mr Abbonen est intervenu à l'école début octobre pour expliquer aux CM1/CM2 l'organisation de la Résistance autour du village de Viuz pendant la seconde guerre mondiale. Il a expliqué aussi qui était Georges Duffaud. Voici ce que les enfants ont retenu:

Aujourd'hui, nous rendons hommage à Georges DUFFAUD , héros de la résistance.

Il est né en 1923 à Viuz-la-Chiésaz dans la maison familiale du « Buisson ».

Son père travaillait à la scierie voisine.

Georges est allé à l'école de Viuz et de Gruffy avant de faire des études pour devenir instituteur.

Mais la guerre éclata en 1939. Il refusa d'intégrer le Service Obligatoire et rejoignit les formations du maquis et entra dans la Résistance.

Mais la faim l'obligea à se déplacer pour trouver de la nourriture, il se fit arrêter et torturer par une patrouille allemande.

Il décèda à 21 ans, le 19 août 1944 dans le massif du Taillefer.

Pour les habitants de Viuz et de Gruffy, Georges DUFFAUD restera à jamais le symbole du courage, du sacrifice et de la lutte pour la liberté.

Léanore



Commémoration en hommage à Georges Duffaud le jeudi 9 octobre.

Un jour, Georges DUFFAUD descendit du plateau car il avait faim. Il demanda un bout de pain à une dame et c'est à ce moment-là que, par malchance, une patrouille de soldats nazis arriva et prit Georges DUFFAUD. Ils lui demandèrent où il avait trouvé le pain et Georges répondit qu'il l'avait volé. Il fut torturé mais grâce à cet acte il sauva la vie d'une dame généreuse car les nazis tuaient tous les gens quiaidaient les résistants.

Maëlia



Nous avons réfléchi aux deux questions suivantes:

POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'EN PARLER AUJOURD'HUI ? **LA PAIX C'EST QUOI?**



La paix est synonyme de quiétude, d'apaisement et de tranquillité.

La paix a plusieurs significations.

La première : La paix est rétablie entre deux pays.

La deuxième : Quand on aimerait être seule , en paix.

La paix est importante car si elle s'en va, le monde est en pagaille !

Protégeons la paix, c'est important !

Axelle



Il est important d'en parler aujourd'hui car Georges DUFFAUD représente la France et aussi tous les résistants qui se sont battus pour que les enfants vivent libres et en paix.

La paix représente l'amour et la bienveillance. Tout le monde devrait être heureux avec sa famille. Chaque personne dans le monde mérite de connaître la paix.

Jade et Sarah



La paix est l'un des besoins de l'Homme.

Elle est indispensable car elle nous aide à croire en nous, à nous sentir mieux et à être gentils et généreux.

Sans paix nous ne serions pas de vrais humains, nous nous comporterions comme des animaux, nous nous battrions sans cesse, bref, nous serions des sauvages.

Il faut vivre en paix.

J'espère que la paix restera encore dans nos coeurs.

Heureusement, beaucoup de personnes font des efforts pour que la paix existe et c'est très bien. Vive la France et vive la Paix !

Suzanne et Nathaël

Il est important d'en parler car cela raconte l'histoire d'un homme valeureux qui est mort pour la France. Cet homme n'est autre que Georges DUFFAUD. Il ne faut pas oublier car ce héros a préféré mourir pour la liberté.

C'est important de se remémorer que des gens se sont battus pour la paix.

Liam

Georges DUFFAUD s'est battu pour la France et il est important que les enfants connaissent l'histoire des héros de la résistance car grâce à eux, nous avons gagné la victoire et aujourd'hui nous sommes libres.

Victoire 17



Mémoire

Hommages à Georges Duffaud, enfant du pays, héros de la Résistance

Mi octobre nos villages de Gruffy et de Viuz la Chiésaz ont rendu hommage à Georges Duffaud (1923-1944), né et ayant grandi au Buisson, devenu résistant en 1943, assassiné par les nazis dans le massif de l'Oisans le 19 août 1944, jour de la libération d'Annecy. Pour ces moments de respect et d'émotion, les deux écoles se sont mobilisées.

Quinze jours auparavant, c'est avec sérieux, que les grandes classes des deux écoles élémentaires, comme il y a 25 ans, ont effectué un beau travail de mémoire et de recherche sur Georges Duffaud.

Sous la direction des professeurs, avec la participation de Marcel Abbonen de « Mémoire des pays du Chéran », les enfants se sont montrés attentifs et curieux.

S'appuyant sur des témoignages enregistrés par l'Association dans les années 90, dirigée alors par Jean Lyonnaz-Perroux de Chapeiry, et des coupures de presse d'octobre 2000, les animateurs ont transmis des informations générales sur la seconde guerre mondiale, en se focalisant notamment sur les maquis de Haute-Savoie et la Résistance à l'occupant nazi.



A Viuz la Chiésaz, les classes de CM1 et CM2 de Mme Sandrine Developay et M Philippe Levieux, avec Marcel Abbonen, pour mieux connaître Georges Duffaud, un héros du pays



Evocations sur la vie de Georges Duffaud par les enfants de Viuz la Chiésaz

Enfin, en soirée et pour les adultes, lors de présentations audiovisuelles au hangar de Viuz et à la scierie Dubois du Buisson, Marcel Abbonen a fait revivre cette période cruciale de notre histoire locale. A l'évidence, dans la zone ouest des Bauges et nos pays du Chéran, les familles n'ont pas été épargnées, et l'action de nos aînés maquisard-Résistants a même été déterminante.

Comme d'habitude, Marcel Abbonen n'a pas manqué d'en tirer quelques leçons pour mieux appréhender les tensions actuelles, dans le but d'y voir plus clair et pour accompagner la jeunesse dans sa volonté de construire un avenir meilleur.

Sachant désormais qui était Georges Duffaud, les jeunes écoliers de nos villages ne manqueront pas d'avoir une pensée pour lui, et pour tous les Résistants, lorsqu'ils traverseront la rue à Viuz la Chiésaz ou en entrant dans le groupe scolaire de Gruffy.

Il en sera de même pour les adultes, qui, en passant devant les monuments aux morts, devront à leur tour méditer sur ce passé tragique, pour éduquer leurs enfants sur les raisons, difficiles et ultimes, qui ont poussé nos anciens à faire ces choix pour la liberté, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Les jeunes enfants de nos écoles, dans leur innocence et leur spontanéité, l'ont largement évoqué avec beaucoup de force et d'émotion, promulguant par-là à tous, l'un des devoirs de chaque citoyen, que « La mémoire est l'avenir du passé » Paul Valéry.

Photos et texte de Marcel Abbonen



REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

ANIMEE PAR LES MAITRES D'OEUVRE ET LES ENTREPRISES
EN VUE DU DEMARRAGE EN JANVIER 2026 DES TRAVAUX
DE SECURISATION DU CENTRE-VILLAGE



RENDEZ-VOUS
MARDI 16 DECEMBRE 2025 A 19H00
A LA SALLE DE MOTRICITE
DE L'ECOLE DE VIUZ-LA-CHIESAZ

Le Maire



VIUZ-LA-CHIESAZ

Grand-Annecy - Parc Naturel Régional des Bauges





Le biathlon au Semnoz

Aujourd'hui, 30 novembre 2025, les Dragons ont effectué leur première séance de biathlon au Semnoz à ski.

Quelques photos de ce grand jour pour nous. Les enfants sont ravis et étaient fiers d'arpenter les pistes, carabine au dos dans leur station.



Mobil'hiver



L'offre Mobil'Hiver de l'Agglomération du Grand Annecy mise en place du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 29 mars 2026.

La desserte du **Semnoz** sera assurée par les lignes **S1**, au départ de Vignières, et **S2**, au départ de la gare routière d'Annecy via Seynod et Quintal.

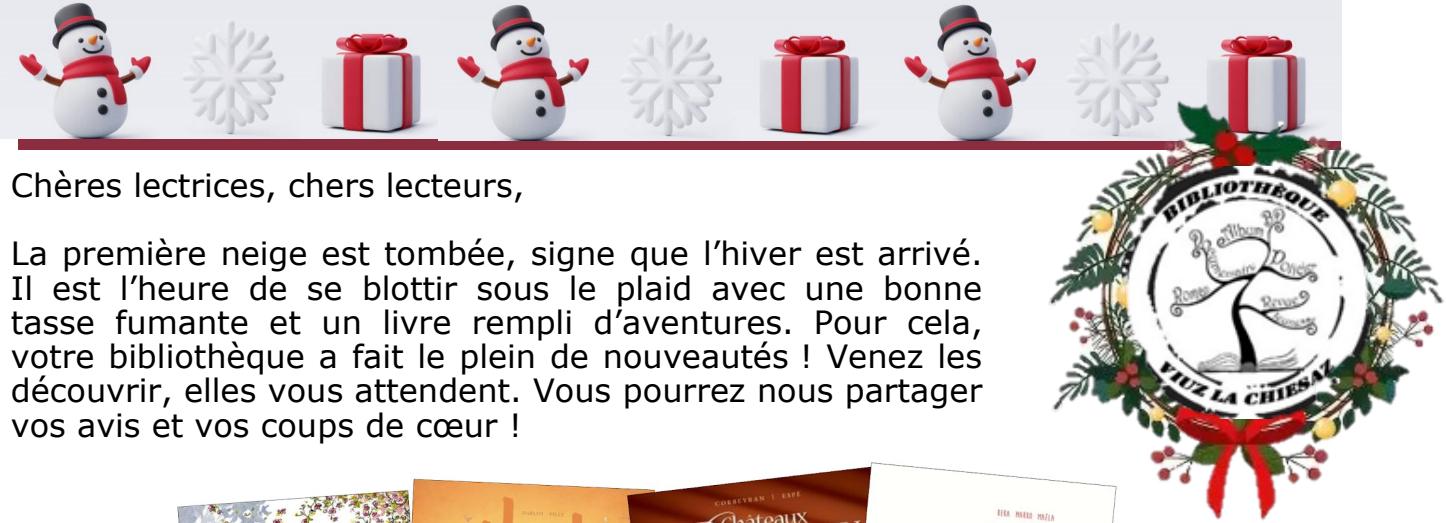
Une desserte complémentaire de l'arrêt Semnoz Bauges, côté rive Ouest du lac, sera proposée via le service à la demande Sibra en zone E, pendant les deux semaines des vacances de Noël et les deux semaines de vacances de février de la zone A.

Les lignes S1 et S2 circuleront tous les jours durant les vacances scolaires des trois zones et les week-ends hors vacances scolaires.

Le Plateau des Glières sera accessible via les lignes **G1** depuis la gare routière d'Annecy et **G2** au départ d'Evires.

Les lignes G1 et G2 circuleront tous les jours pendant les vacances scolaires de la zone A et les week-ends hors vacances scolaires.

Alors cet hiver, n'hésitez plus une seconde et profitez des bus pour accéder au Semnoz et au Plateau des Glières.



Chères lectrices, chers lecteurs,

La première neige est tombée, signe que l'hiver est arrivé. Il est l'heure de se blottir sous le plaid avec une bonne tasse fumante et un livre rempli d'aventures. Pour cela, votre bibliothèque a fait le plein de nouveautés ! Venez les découvrir, elles vous attendent. Vous pourrez nous partager vos avis et vos coups de cœur !



En plus des nouveaux ouvrages proposés, le Prix Splash fait son retour à la bibliothèque en cette fin d'année.

Comme l'an passé, il y en a pour tous les âges : 8 BD Adulte et 6 BD Jeunesse sont à votre disposition.

Venez vite les emprunter. De belles découvertes à dévorer !



Eux aussi sont de retour pour toujours plus de bêtises mais pour le plaisir de tous :

Lulu et Lisette, nos lutins du Pôle Nord.

Suivez leurs aventures quotidiennes sur nos réseaux sociaux (Facebook / Insta) !





Les animations continuent malgré le froid avec nos bénévoles en or !

C'est avec plaisir et passion que Martine et Valérie ont conté la merveilleuse histoire de Casse-Noisette à nos petits (et grands) lecteurs.

Des oreilles attentives, des yeux émerveillés et des sourires aux lèvres. Tout un programme pour cette soirée du marché de Noël du Comité des Fêtes.



La dernière matinée jeux de 2025 aura lieu le samedi 13 décembre.

Comme d'habitude, Marie sera là pour vous accueillir et vous faire partager des moments conviviaux en famille ou entre copains autour de jeux de société

Qu'ils soient traditionnels ou plus originaux, l'amusement est 100% garanti !

Pour terminer cette année tous ensemble, nous vous proposons une dernière permanence placée sous le signe du partage et de la convivialité !

Venez stimuler vos papilles et participer à l'atelier « Art du pliage de livres »

Goûter de Noël
Samedi 20 décembre
de 9h à 12h

JOYEUSES
Fêtes

Pensez à venir faire le plein de livres !

Fermeture hivernale
Du lundi 22 décembre 2025
au dimanche 4 janvier 2026



Mila est atteinte d'une maladie génétique peroxy somale rare de type PEX 16. Cette maladie atteint son cervelet, ce qui engendre une perte progressive de l'usage de ses jambes, de la vision et des tremblements des membres supérieurs. Les organes vitaux comme le foie sont également impactés, et cela crée des dégénérescences dans leur fonctionnement vital. On recense très peu de cas actuellement dans le monde. Un centre de recherche sur cette maladie est ouvert uniquement au Canada, il est dirigé par le Dr BRAVERMAN, qui suit Mila malgré la distance.

Améliorer la vie de Mila : L'aide matérielle et humaine est indispensable pour son quotidien comme :

Acquérir du matériel médical, comme par exemple son déambulateur, qui lui permet de se déplacer plus facilement, sa poussette adaptée, son futur fauteuil électrique et ses fauteuils de maintien lui apportent un soutien précieux lors de fatigue musculaire. Ils sont malheureusement obligatoires pour elle.

Son tricycle lui permet de faire de l'exercice musculaire pour ses jambes.

Les séances de kinés qui lui apportent un bien précieux et sont obligatoires pour elle.

L'équithérapie qui lui permet de gérer ses émotions et de faire un travail musculaire dans la joie. Elle est passionnée par les chevaux.

Des séances balnéo pour diminuer les douleurs musculaires.

Des coques pour ses pieds et chevilles qui l'aident à se maintenir debout et pouvoir jouer avec ses amis.

Son parcours scolaire est adapté, son AESH qui est une aide précieuse pour Mila concernant son apprentissage scolaire.

Tout cela a un coût et doit être renouvelé régulièrement. C'est pour cela que nous avons besoin de votre aide. Aucun traitement ne permet actuellement de guérir cette maladie. Mais ensemble, nous ferons tout pour que Mila puisse continuer à être une enfant joyeuse et garder un peu d'autonomie.

Nous remercions tous les bénévoles, parents, amis, le « Sou des écoles », nos partenaires, l'aide médicale, Dominique son AESH, sa maîtresse Béatrice, ainsi que l'école et la mairie de VIUZ LA CHIESAZ. Un grand merci à toutes ces personnes bienveillantes.



ACTIONS HAPPY LIFE MILA :

- Achat de matériel médical.
- Aides financières sur les soins médicaux.
- Animations, marchés, concerts.
- Participation au centre de recherche et aides aux enfants handicapés.

 happylifemila@outlook.fr

 [@happylifemila](https://www.instagram.com/happylifemila)

Scannez moi pour faire un don





Que deviennent les nids de frelons asiatiques l'hiver ?

On entend souvent dire que les **frelons asiatiques** ne sont plus présents dans leurs nids l'hiver. Et qu'à partir du mois d'octobre il est inutile de faire détruire ces nids. Ces **nids de frelons asiatiques** sont souvent haut perchés, et on les repère par ailleurs à la chute des feuilles.

Quand les feuilles sont tombés, est-ce vraiment trop tard pour agir ?

Qu'en est-il donc exactement ?

Voici d'après nos 19 années d'expérience, ce que l'on a pu observer à propos du frelon asiatique (*Vespa velutina* « nigrothorax »). ALLO FRELONS explique comment il faut gérer la fin de saison en fonction de son cycle de reproduction.



L'hiver, les frelons asiatiques ne sont plus dans les nids. Ces nids ne sont jamais réutilisés d'une année sur l'autre. A partir de la mi-janvier, il est donc inutile de les faire retirer.

Quel est cycle de reproduction du frelon asiatique ?

En début de saison, aux premiers beaux jours, quand l'air commence à se réchauffer, les **femelles fécondées**, appelées **gynes**, commencent à **sortir de leur hibernation**.

Le nid primaire

A ce moment-là elles se regroupent en petits paquets (de 2 à 15 individus environ). Elles commencent à fabriquer un petit **nid primaire**, de la taille d'une orange ou d'un petit melon.

Une fois ce nid totalement fermé, une sélection s'opère alors. La plus forte des femelles tue ses concurrentes et commence à pondre. C'est elle qui deviendra **la reine** et assurera ensuite la descendance.

Drôle de condition quand on pense qu'elle passe sa vie entière à pondre et s'occuper de la progéniture.



Le nid secondaire

Le nid grossit alors durant tout l'été. Une partie de l'essaim peut se délocaliser souvent **dans la cime d'un arbre** mais aussi **sous un abri ou une toiture** à proximité. On appelle ce nouvel essaim le **nid secondaire**. Ce nouveau nid est souvent plus gros. C'est une grosse boule de carton, couleur gris terre.

En fin d'automne, le nid atteint donc son apogée. Mesurant souvent plus de 50cm de diamètre pour 60cm de haut, le nid reste très **actif jusqu'après les premières gelées**.

Les femelles fécondables rencontrent les mâles. Elles se nourrissent surtout de protéines pour accumuler des réserves qui leur permettront de passer l'hiver.

Les femelles fécondées commencent donc à **quitter le nid**. Cela dure pendant **plusieurs semaines** et l'amplitude de cette période dépend de la météo (surtout des températures).

Elles vont se mettre en dormance, à l'abri du froid. (Dans un tronc creux, un trou dans le terre, un tas de feuilles mortes, un grenier, une paire de gants de jardinage ou de bottes, un abri de jardin ou encore un local de piscine, etc...)



Source Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

Les femelles repartent à proximité immédiate ou plus loin si le vent les porte, en créant **à chaque fois un nouveau nid**.



Le frelon asiatique est arrivé en 2004 en France dans la région de Tonneins dans le Lot et Garonne. **En 20 ans, cette insecte à colonisé toute l'Europe** de l'Ouest du Portugal au Danemark. Avec le réchauffement climatique, les été chauds et les hivers doux, on s'aperçoit que le frelon asiatique colonise de plus en plus les territoires de montagne.

Les femelles ont pu se déplacer de 3000 kilomètres en 20 ans, par leur vol, et peut-être aidé également par les transports terrestres.

A quelle période doit-on faire enlever les nids de frelons asiatiques ?

Le plus tôt dans la saison est le mieux, pour éviter tout **risque de piqûre** mais également pour éviter la naissance des femelles, et leur rencontre avec les mâles. Si elles rencontrent les mâles tout n'est pas perdu. Il suffit de faire enlever le nid par un professionnel avant que les femelles ne partent **se mettre à l'abri pour l'hiver**.

On pense souvent, à tort, que les femelles partent toutes du nid en même temps.

En fait, cette période s'étend sur une bonne moitié de l'hiver.

Dès les premiers gros froids, quand il commence à geler 4 ou 5 fois dans une même semaine, les femelles commencent à quitter le nid.

Ce n'est pas une science exacte : certaines années les nids sont vides à la mi-décembre, d'autres années (comme en 2019-20), les nids se sont retrouvés désertés à la fin février.

Quand le nid est vide, il n'y a plus d'individus adultes pour le protéger. Les oiseaux alors attirés par l'odeur des larves mortes viennent le trouver et se délecter de cette **source de protéines** précieuse et gratuite.

On voit très bien du sol quand un nid est abandonné. Outre le manque d'activité, on repère les **galettes de pontes** situées normalement à l'intérieur du nid par les trous béants.

Il ne sert alors plus à rien de **faire détruire le nid**, qui, nous l'avons vu ne servira de toute façon plus.

Certaines collectivités font tout de même retirer ces nids vides pour éviter au secrétariat de Mairie de répondre 10 fois par jour au téléphone pour cette problématique.

Que faire si vous trouvez un nid de frelons?

L'aire de répartition géographique du frelon asiatique ne cesse d'augmenter en Europe chaque année. **Cet insecte menace** directement **les abeilles**, qu'il



chasse sans pitié. Pour cette raison, on le considère comme une **espèce envahissante**. Il fait donc l'objet d'une surveillance particulière par les administration nationales, régionales et locales.

Le frelon asiatique ressemble à une grosse guêpe très foncée. Il est légèrement plus petit que le frelon européen. Le frelon asiatique construit deux types de nids qui alternent tout au long de l'année :

Nid de printemps ou nid primaire

Les femelles fécondées (fondatrices, futures reines) le construisent de fin mars à début avril dans un abri à la fin de la période d'hivernage. Celui-ci est petit et donc **difficile à distinguer** des nids de guêpes ou de frelons.

Nid d'été ou nid secondaire

Il se trouve dès le mois de juin si les conditions climatiques sont favorables. De forme sphérique, il est le plus souvent **assez haut dans les arbres** (au-dessus de 10 m). Les femelles le fabриquent lorsque l'activité de la colonie augmente et que la capacité du nid initial n'est plus suffisante.

Il est grand, a un diamètre de 40 à 80 cm et peut accueillir plusieurs milliers d'individus. Cette boule a une petite ouverture latérale à mi-hauteur.

Le frelon européen peut aussi construire ses nids dans les arbres (à l'intérieur du tronc), mais celui-ci est plus allongé et possède une large ouverture à la base. Sa taille est plus modeste. Mais généralement le **nid du frelon européen** sera **dans un cabanon, un grenier ou un arbre creux**.

Nids de frelons. Quels sont les risques pour l'homme ?

Malgré sa taille qui peut sembler impressionnante, le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme. Sa piqûre est occasionnelle et n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de guêpe, bien qu'elle soit plus douloureuse.

Cependant, **une attaque massive peut se produire à proximité immédiate du nid**. Il faut donc **éviter à tout prix de s'approcher des nids** !

Que faire en cas de piqûres ?

Les piqûres d'hyménoptères (frelons, guêpes, abeilles et bourdons) provoquent un gonflement localisé, qui disparaît généralement après quelques heures. Ils ne nécessitent aucun traitement particulier autre que la désinfection de la plaie. Cependant, l'intervention d'un médecin ou des urgences peut être requise dans les cas suivants :

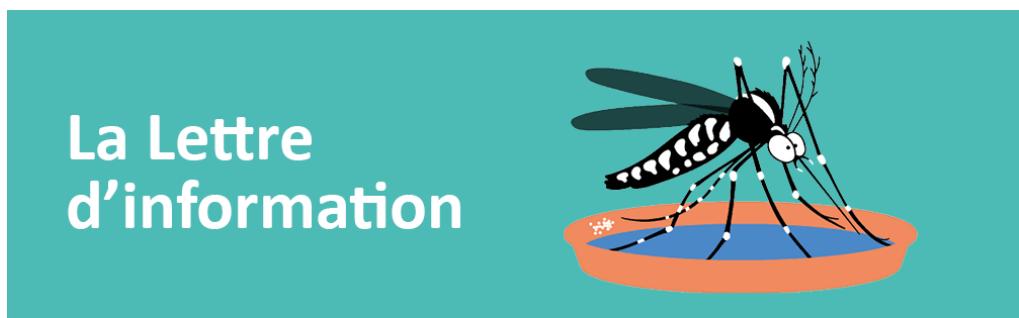


- La personne mordue est **allergique au venin** d'hyménoptère (affecte environ 2% de la population). Une allergie au venin provoque de l'urticaire, des difficultés respiratoires, des étourdissements ou des vomissements dès la première bouchée.
- La **piqûre** est **située dans la bouche**. Cela peut provoquer une obstruction rapide des voies respiratoires. Le gonflement peut être ralenti en suçant des glaçons.

Plusieurs piqûres entraîneront un empoisonnement plus grave. A partir de 20 piqûres, il est recommandé d'être hospitalisé.

Que faire si vous trouvez des nids de frelons ?

Si vous constatez un nid de frelons géants asiatiques, vous devez **le signaler à www.frelonsasiatiques.fr ou appeler un professionnel de la désinsectisation**. Les rapports doivent inclure des photos pour vérifier les informations. Ne tentez en aucun cas de détruire le nid vous-même ! Cette opération ne doit être effectuée que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.



Agir pour les nuisances du Printemps prochain

Les nuisances associées aux moustiques tigres touchent à leur fin pour cette année ! Il est important de poursuivre la chasse aux gites larvaires jusqu'à la fin de la saison car les œufs pondus à l'automne entrent en diapause hivernale et pourront éclore au printemps prochain, avec le retour de conditions plus favorables.

les bons gestes à tenir. La période hivernale permet notamment de :

Faire le bilan des actions mises en œuvre durant la saison et, si besoin, les ajuster pour l'année prochaine ;

Rangement et nettoyage des espaces,,

Réaliser les travaux nécessaires à la suppression des gites larvaires : toits terrasse, terrasses sur plot, avaloirs d'eau pluviale, chéneaux...



Actualité - Point réglementaire

En cas de plainte pour des nuisances liées au moustique-tigre dues à des terrains non entretenus, le maire peut intervenir dans le cadre des pouvoirs de police qui lui sont conférés.

L'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales s'applique à tous les désordres inhérents aux terrains non entretenus, y compris les eaux stagnantes. Le terme environnement définit le milieu naturel au sens large mais aussi l'ensemble des éléments qui environnent le terrain. Le Conseil d'État a par ailleurs précisé que la prolifération de nuisibles relève du champ d'application de cet article.





Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION :

- nausées et/ou vomissements
- maux de tête
- malaise/vertiges

Il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours : 112, 18 ou 15 ou le 114 par SMS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Café des aidants à Viuz



Vous accombez un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou atteint d'une maladie neuroévolutive ?

Venez partager un moment convivial d'échange et d'information lors des
« Pauses café »

Cinq jours, cinq lieux

- **Clos Chevallier Menthon-Saint-Bernard**
(1^{er} mardi du mois / 14h - 16h)
Bus des Seniors, Allée du Clos Chevalier
- **Mairie déléguée de Thorens Glières**
(3^e mardi du mois / 14h - 16h)
9 place de la Mairie
- **Salle paroissiale de Viuz-la-Chiésaz**
(3^e mercredi du mois / 14h - 16h)
Mairie
- **« Bouffées d'Air » Saint-Jorioz**
(4^e mercredi du mois / 14h30 - 16h30)
138 route du Centre
- **Habitat inclusif d'Annecy**
(3^e jeudi du mois / 14h - 16h)
8 rue Louis Armand

Renseignez-vous !

Parenthèse d'Aloïs

04 50 33 65 33

parenthesedalois@grandannecy.fr





Rappel : Campagne de déclaration des ruches 2025

Tout propriétaire ou détenteur de colonies d'abeilles - dès la 1ère ruche - a l'obligation de procéder à une déclaration de détention et d'emplacement de ruches pendant la campagne annuelle qui a lieu entre le 1er septembre et le 31 décembre.



Il est important que les apiculteurs n'ayant pas effectué de déclaration en 2024 puissent avoir cette information (les apiculteurs déclarés en 2024 et ayant renseigner un mail, reçoivent un mail de rappel). C'est pourquoi, nous comptons sur vous pour diffuser cette campagne à vos administrés. La page internet dédiée aux déclarations de ruches reste la référence sur le site Mes démarches : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Les apiculteurs ne disposant pas de connexion pour faire une déclaration par voie postale.





Incivilités à répétition !



En voici de beaux exemples, et les coupables se reconnaîtront ...

En effet, cela s'appelle de l'incivilité et de l'irrespect par rapport aux agents communaux qui ne sont pas là pour pallier à votre manque de civisme !

Vous êtes venus avec votre véhicule déposer les végétaux, il vous suffit de d'aller à la déchetterie d'Alby sur Chéran ou de faire appel au service broyage de la commune moyennant la modique somme de 35 € pour une heure ou 63 € pour deux heures et croyez-moi, si le tas est bien préparé, le débit est impressionnant.

Pour se faire vous contactez la mairie pour fixer le jour d'intervention et vous fournissez une attestation d'assurance et c'est tout...

Alors pourquoi se comporter en délinquants ?



Idée cadeaux



Libérez votre énergie grâce à la Magie des Cristaux.

La Magie des Cristaux est un espace où l'on peut se reconnecter à soi en **douceur**, en **conscience** et à son rythme.

Retrouvez une sélection de **pierres naturelles**, de **bijoux** et de **soins énergétiques**, pensés pour accompagner votre **cheminement intérieur, rééquilibrer vos énergies**, ou tout simplement vous apporter plus de **sérénité** au quotidien.

LITHOTHÉRAPIE

Les pierres naturelles agissent par vibration subtile sur nos émotions, notre corps et notre énergie.

Qu'il s'agisse d'un **bracelet chemin de vie**, d'une **pierre roulée** ou d'un **bijou**, chaque pièce est choisie pour accompagner un besoin : ancrage, apaisement, clarté, ouverture du cœur...

Portées au quotidien, elles deviennent de véritables alliées sur le chemin du mieux-être.



SOINS ÉNERGÉTIQUES

Les soins proposés visent à **rééquilibrer les centres énergétiques** (chakras), **libérer les tensions émotionnelles** et **réactiver la circulation de l'énergie vitale**.

Grâce à différentes approches (**Lahochi, massage Kundalini, cristallothérapie...**), chaque séance est un moment de **reconnexion intérieure, d'alignement** et de **ressourcement profond**.

+33 6 20 78 03 96

lamagiedescristaux@gmail.com

Viuz-la-Chiesaz (74540)

www.lamagiedescristaux.fr

@la.magie.des.cristaux

@Nathalie Letissier





Idée cadeaux

MAISON BEAUTÉ : UN NOUVEAU COCON À SEYNOD.

Chères clientes,

Depuis plus de 15 ans, j'ai la joie d'être votre esthéticienne au cœur de notre village. Vous m'avez vue m'installer, évoluer, grandir, et c'est toujours avec la même passion que je vous accueille, que je vous écoute et que je prends soin de vous.

Au fil des années, grâce à votre fidélité et à votre confiance, mon institut est devenu un véritable cocon partagé, un lieu rempli de douceur et de bienveillance.

Aujourd'hui, une nouvelle étape commence : Votre institut Ar'Home & Sens quitte Viuz-La-Chiesaz pour s'installer à Seynod, dans un lieu repensé pour votre bien-être, sous un nouveau nom : Maison Beauté.

Le lieu change, et mon engagement reste inchangé : vous offrir des soins de qualité, des moments de détente, et un nouvel endroit où vous vous sentirez bien.

Le nouvel institut est tout proche, à seulement à 10 minutes d'ici, plus lumineux, plus spacieux et toujours aussi chaleureux.

J'emporte avec moi de merveilleux souvenirs de toutes ces années passées ici, et c'est avec beaucoup d'émotion que je vous invite à me rejoindre dans ce nouveau cocon, afin que nous poursuivions ensemble cette belle histoire commencée il y a plus de 15 ans.

Merci du fond du cœur pour votre fidélité et votre confiance.

J'ai hâte de vous accueillir très bientôt à Maison Beauté - Seynod.

À très vite,

Lisette



06 95 40 22 01



maisonbeauteanney@hotmail.com



30 bis Rue Gustave Eiffel, Annecy





Idée cadeaux

MAISON IKIGAI.

BODY. SKIN. SOUL. HOME.

RITUELS VISAGE

Kobido Massage visage ancestral japonais	60'	100€
Kobido + soin visage	90'	130€
Soin visage végétal	60'	80€
Rituel des 4 saisons Voyagez au fil des saisons avec ce soin visage ultra sensoriel	90'	120€

EMBELISSEMENT DU REGARD

Rehaussement de cils + teinture	70€
Teinture des sourcils au henné + épilation au fil	35€

RITUELS HEAD SPA

D'origine japonaise, ce rituel consiste en un massage du cuir chevelu principalement, accompagné de soins capillaires spécifiques

Rituel découverte	45'	80€
Rituel prestige	60'	100€
Rituel signature	120'	190€

MASSAGE SPÉCIFIQUE

Massage découverte enfant	30'	40€
Massage prénatal	60'	90€
Massage shiro shantam® Indien de la tête ayurvédique	60'	90€
Soin du dos Nettoyage, gommage, masque, massage	45'	50€
L'Odyssée de l'esprit Massage signature exclusif et inédit	75'	120€

MASSAGE SUR MESURE

45' 60€ | 75' 100€ | 120' 160€

NOS ÉPILATIONS



Au fil

Sourcils	20€
Sourcils + lèvres	30€
Sourcils + lèvres + menton	35€

L'épilation au fil allie précision et raffinement. Naturelle et douce, elle sublime la ligne des sourcils tout en respectant les peaux les plus délicates. Cette technique ancestrale offre un fini net et soigné, pour un résultat durable et un regard parfaitement dessiné.

Maison Ikigai 35 route des bauges, 74540 Hery-Sur-Alby

RDV en ligne maisonikigai.booksy.com

[@ikigai_lamaisondebeaute](https://www.instagram.com/ikigai_lamaisondebeaute)



Etat Civil

Mariage



Léa DANTAN et Quentin MITERNIQUE
Le 7 novembre

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Naissances

Charlotte le 7 octobre
Serena le 9 octobre
Alice le 14 octobre
Tao le 20 octobre



Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux bébés !

Décès



Bernard BEMER le 11 novembre



Studio
30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
sur [planity.com](#)

Florence et Romain FOULON

2 Route des Bauges
74540 Viuz-la-Chiesaz
Tel : 04 50 77 51 43
sar.l.foulons.bakery@gmail.com

B

MAISON BEAUTÉ

LISETTE
Expertise en Dermo-Esthétique

06 95 40 22 01

maisonbeauteanney@hotmail.com

30 bis Rue Gustave Eiffel, Annecy

ROSSET Nathalie

Naturopathe
Fleurs de Bach
Praticienne Bye Bye Allergie

1195 Route de chez Mermet
74540 VIUZ LA CHIESAZ
equilibre.sante@yahoo.com

07 61 33 10 20
Sur rendez vous



Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse	18
SAMU - Urgences médicales, détresse vitale. Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences.....	15
Police secours ou gendarmerie	17
Allo enfance maltraitée	119
Enfants Disparus	116
Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés.....	3919
Samu Social - Secours aux sans abris	115
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Gendarmerie d'Alby sur Chéran (permanence jour et nuit)	04.50.68.10.02